



Article scientifique

Article

2019

Accepted version

Open Access

This is an author manuscript post-peer-reviewing (accepted version) of the original publication. The layout of the published version may differ .

Comment l'alpinisme s'est trouvé inscrit à l'UNESCO

Debarbieux, Bernard

How to cite

DEBARBIEUX, Bernard. Comment l'alpinisme s'est trouvé inscrit à l'UNESCO. In: Revue de géographie alpine, 2019, n° Actualité. doi: 10.4000/rga.6254

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:129016>

Publication DOI: [10.4000/rga.6254](https://doi.org/10.4000/rga.6254)

Comment l'alpinisme s'est trouvé inscrit à l'UNESCO

Bernard Debarbieux

Publié par la *Revue de Géographie Alpine*, 2019

<https://journals.openedition.org/rga/6254>

Il s'agit d'une note publiée le jour de l'annonce de cette inscription, le 11 décembre 2019. Une analyse approfondie de cette candidature a été publiée depuis dans Debarbieux, Bernard (2019) L'Unesco au mont Blanc, Chamonix : Guérin

Début décembre 2019, un organe de l'Unesco baptisé Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-dessous simplifié en Comité du PCI), réuni à Bogota, a décidé d'inscrire l'alpinisme sur sa Liste représentative. Il rejoint ainsi, avec 29 autres pratiques culturelles, les 508 « éléments » - puisque tel est le nom que ce comité donne aux pratiques culturelles inscrites – déjà enregistrés. Cette Liste est peut-être moins connue, voire moins prestigieuse que la Liste du patrimoine mondial qui regroupe à ce jour un millier de sites naturels et culturels. Elle tend à devenir pourtant, elle aussi, l'objet de l'attention croissante des Etats membres de l'organisation et de collectifs de pratiquants toujours plus divers.

Cette décision met un terme à dix ans de préparation de cette candidature. Tel est, au bas mot, le nombre d'années requis pour ce type de chose. Il s'agit en effet de donner forme à une proposition au sein d'un collectif de pratiquants, d'obtenir l'appui des administrations centrales des pays concernés, de renseigner un long formulaire de candidature, de soumettre formellement la candidature et enfin de laisser les organes de l'Unesco procéder à l'évaluation de la proposition. Dix années donc pour franchir ces étapes, l'essentiel du temps étant dédié à la mise en forme, très élaborée, de la candidature pour quelle convienne à tous les protagonistes.

Au terme de ce processus que j'ai pu accompagner depuis ses origines, je me propose ici d'en analyser deux dimensions : comment les protagonistes se sont alignés pour atteindre l'objectif visé ? et comment la réflexion sur la caractérisation de la pratique a-t-elle été conduite pour satisfaire in fine les attentes de tous ?

L'alignement des protagonistes

L'astronomie nous enseigne que le mouvement des astres et des planètes répond à des lois dont les termes sont désormais bien connus. Dès lors, les alignements de planètes peuvent être prévus bien longtemps à l'avance. Rien de tel pour une inscription au patrimoine de l'humanité. Dans le cas précis de l'alpinisme, un semblable alignement des protagonistes s'est produit autour de 2017 : à cette date, trois associations principalement composées d'amateurs – le Club alpin italien, le Club alpin suisse et la Fédération Française des clubs alpins et de montagne – et trois associations professionnelles de guides de montagne – le Collegio nazionale delle guide alpine italiane, l'Association suisse des guides de montagne et le Syndicat national (français) des Guides de montagne – se sont accordées pour composer

ensemble le collectif des pratiquants de l'alpinisme portant officiellement le projet. Peu après, les administrations centrales de la culture des trois pays correspondants ont validé la proposition : comme le veut la procédure, elles ont inscrit, chacune de son côté, l'alpinisme dans leur liste nationale du PCI (baptisée « Liste des traditions vivantes » en Suisse) ; puis ensemble, elles ont convenu de transmettre une candidature unique à l'Unesco. Trois Etats, trois associations professionnelles et trois clubs ou fédérations de clubs : telle est la liste des protagonistes officiellement mentionnés dans le formulaire transmis au Comité du PCI.

Mais de fait, cette liste ne rend pas compte de l'ensemble des protagonistes. Le formulaire transmis à l'Unesco laisse dans l'ombre plusieurs personnages majeurs de l'histoire. A commencer par ceux qui ont lancé et piloté le processus de bout en bout : quelques guides et amateurs de haute montagne, très sensibles aux enjeux rencontrés par la communauté des pratiquants ; installés au pied du mont Blanc, ils avaient pris l'habitude de monter des projets culturels transfrontaliers, dont plusieurs ont tourné autour de la conservation du patrimoine, des commémorations des événements marquants de l'histoire de l'alpinisme (1786, 1865) et de la célébration annuelle d'ascensions remarquables (les Piolets d'or) ; le plus souvent, ils ont agi pour le compte des collectivités locales, les communes de Chamonix et de Courmayeur principalement. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir ces deux communes annoncer d'une même voix, à la faveur de l'édition 2011 des Piolets d'or, le lancement officiel du projet d'inscription au PCI. Cette annonce intervient alors qu'un autre projet d'inscription à l'Unesco murit lentement depuis plus de vingt années : celui du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'Unesco. Les deux initiatives ne sont pas coordonnées ; certains y voient alors deux projets complémentaires, d'autres deux projets concurrents. Quoiqu'il en soit, la simultanéité des deux démarches montre que la recherche d'une « reconnaissance » par l'Unesco ou d'un « label Unesco » pour les sites et les pratiques de la haute montagne de la région du Mont-Blanc a été, depuis le début du XXI^e siècle un objectif visé par beaucoup d'acteurs différents.

Comment un projet initialement transfrontalier a-t-il pu devenir un projet tri-national ? Ce changement d'échelle tient pour une part aux procédures propres à l'Unesco, pour une autre aux caractéristiques de l'alpinisme elles-mêmes. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'Unesco n'interagit officiellement qu'avec les Etats ; et ceux-ci apprécient de travailler avec des organisations qui se déploient à leur échelle ; les clubs alpins et sociétés de guides étant structurés à l'échelle nationale, ils sont vite apparus comme les partenaires naturels de l'inscription de l'alpinisme ; dès lors, les Etats, les clubs et les sociétés ont tous veillé à ce que soient prises en compte les déclinaisons de cette pratique dans toutes les régions alpines, bien au-delà du massif du Mont-Blanc donc, mais aussi dans d'autres régions de montagne (Pyrénées, Apennins, etc.).

Comment se fait-il que le projet d'inscription n'associe pas les alpinistes d'autres pays ? La réponse est à chercher dans la même direction. A l'Unesco, seuls les Etats ayant signé la Convention pour la sauvegarde du PCI de 2003 – appelés Etats parties – sont en mesure d'être associés à une candidature. Cette condition a par exemple empêché les Etats-Unis et le Royaume-Uni, non signataires, d'être de la partie, malgré les importantes communautés d'alpinistes au sein de leur population. L'Allemagne n'a signé cette convention qu'en 2013, un peu tard pour être prête à s'associer à la démarche. Pour d'autres pays, les porteurs de projet, tout attachés qu'ils sont à l'idée d'une communauté mondiale des alpinistes, se sont régulièrement déclarés désireux d'étendre cette inscription, en particulier en direction des Alpes orientales, de l'Asie centrale et des Andes. Ils ont aussi régulièrement tenu au courant

les unions internationales de clubs alpins et de sociétés de guides de la démarche. Mais par souci d'efficacité, ils ont misé sur une candidature trinationale, quitte à l'ouvrir à d'autres Etats ultérieurement, ce que permet le Comité du PCI. Efficacité certes, mais teintée d'opportunisme aussi : le Comité donne actuellement une priorité à des demandes d'inscriptions portées par plusieurs Etats ; mais devant l'afflux de demandes de ce type, il est possible qu'il redéfinisse ses priorités dans un avenir proche.

La première leçon de l'aventure de l'alpinisme à l'Unesco se rapporte donc aux questions d'échelles géographiques : échelles auxquelles les alpinistes pensent leur pratique, du massif et de la chaîne au vaste monde, certaine étant volontiers invoquée au nom d'une certaine « universalité » de leur pratique ; échelles auxquelles ils s'organisent en associations et unions internationales, clubs et compagnies ; échelle des territoires nationaux auxquels le fonctionnement de l'Unesco les invite à se référer ; échelle locale et transfrontalière à laquelle les interactions fréquentes permettent de concevoir des projets ; etc. Cette pluralité des échelles invoquées, activées, dessinées à la faveur d'une inscription au patrimoine de l'humanité a déjà fait l'objet d'analyses académiques (Graham 2000, Harvey 2015, Lähdesmäki 2019). Mais le cas de l'alpinisme est, plus que beaucoup d'autres, très emblématique de ce type d'enjeu (Debarbieux et Munz, 2019).

Un long travail de qualification de l'alpinisme

La seconde leçon que l'on peut tirer du processus de candidature et in fine d'inscription de l'alpinisme au PCI porte sur l'incroyable travail sémantique et rhétorique que les porteurs de projet ont dû conduire. Sur cette question aussi on dispose d'une littérature académique importante (notamment Bondaz *et al.* 2014, Adell *et al.* 2015, Brumann *et al.* 2016). Pour l'alpinisme, le suivi auquel j'ai pu procéder, mois après mois, des discussions, des échanges épistolaires et des formes successives qu'a prise le formulaire à remplir est véritablement édifiant et très instructif.

Le premier enjeu auquel étaient confrontés les porteurs du projet a consisté à clarifier leurs motivations : pourquoi viser une inscription au PCI ? Les alpinistes sont prompts à l'auto-analyse. Déjà dans les années 1990 et 2000, d'intenses débats ont agité ce petit monde, en particulier en France et en Italie : l'escalade, longtemps considérée comme une préparation et une pratique d'appoint, s'est autonomisée au point de se doter de ses propres institutions ; l'esprit de compétition s'est développé, notamment chez les grimpeurs et dans le ski-alpinisme ; l'explosion des expéditions commerciales, en particulier en Himalaya, a inquiété le milieu au vu de certaines dérives (concurrence aiguë entre opérateurs, rivalité entre les cordées, sentiment d'affaiblissement de l'esprit de solidarité entre pratiquants) ; l'encombrement de certains itinéraires (30.000 ascensionnistes par an en moyenne sur les voies d'accès au mont Blanc par exemple) s'est accompagné d'une présence croissante de personnes que l'on dit étrangères à la culture de la pratique ; dans le même temps, un très grand nombre d'itinéraires moins prestigieux semblent frappés de désaffection ; une concurrence accrue entre les professionnels et des pratiques commerciales nouvelles inquiètent les institutions garantes de la régulation du métier de guide ; les instructions judiciaires sont toujours plus nombreuses en cas d'accident, accentuant la tentation des pouvoirs publics de limiter la liberté de pratique ; etc. Toutes ces inquiétudes largement discutées dans les rassemblements des années 1990 et 2000 et dans les organes des clubs et des sociétés de guides, fortement relayées par les magazines et sites internet spécialisés,

étaient présentes à l'esprit des initiateurs de l'inscription. A ces inquiétudes déjà anciennes s'en sont ajoutées d'autres dans les années 2010 : les manifestations spectaculaires du changement climatique en haute montagne imposent des changements d'itinéraires et de calendrier ; elles aiguïssent la conscience environnementale, très marquée depuis longtemps, de beaucoup d'alpinistes.

Très tôt dans l'histoire du processus d'inscription, cette liste de menaces a été discutée. Mais cette façon de faire s'est heurtée aux attentes des organes de l'Unesco : dans le langage de l'organisation, une pratique culturelle immatérielle visant une inscription sur la Liste représentative n'a pas vocation à être protégée, ni pérennisée à l'identique ; il est question de « sauvegarde » autrement dit de promouvoir des « mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine » (Convention du PCI, article 2). Un deuxième enjeu pour les porteurs du projet a donc consisté à s'adapter à cette vision de la politique de l'Unesco ; il convenait alors de présenter l'alpinisme comme un ensemble de pratiques, de connaissances (de l'environnement de la haute montagne, de l'histoire de la pratique, etc.) et de savoir-faire (maîtrise des techniques d'ascension et d'assurage, utilisation du matériel, prise de risque mesurée, etc.) associés à des valeurs (la solidarité, « l'esprit de cordée », la responsabilité, la transmission, le souci de l'environnement naturel, etc.).

Pour procéder à cette reformulation et renseigner au mieux les rubriques du formulaire de candidature, ils ont été aidés par un grand nombre de médiateurs : fonctionnaires ministériels, experts chargés des évaluations, chercheurs spécialistes de l'alpinisme ou du patrimoine, etc. Ces séances de discussion élargie se sont avérées passionnantes pour tous : pour les porteurs de projet eux-mêmes qui, de leur propre aveu, ont développé une compétence réflexive accrue sur leur propre pratique ; mais aussi pour ceux qui les accompagnaient car ces échanges leur donnaient à voir une image de l'alpinisme parfois très éloignée de celles qu'ils avaient. Au final, la qualification de la pratique a certainement gagné en densité et en précision ; mais elle a aussi été indiscutablement orientée par les catégories et les normes qui prévalent dans la politique du patrimoine de l'Unesco. Ainsi, il n'était pas question de présenter l'alpinisme comme un sport, le terme étant proscrit par le Comité du PCI, mais de parler plutôt de pratique culturelle ; il n'était pas davantage question de mettre en avant une forme de pratique plus authentique – terme tout aussi proscrit – que d'autres. Dès lors, la tentation de demander l'inscription du seul « alpinisme de style alpin » - défini dans une des premières versions du dossier comme « l'ouverture ou la répétition d'itinéraires, en tenant compte de ses propres limites, physiques et psychologiques, et des caractéristiques du milieu environnant, tout en veillant à utiliser des moyens techniques modestes, afin de réaliser les ascensions de manière autonome, et à exercer un faible impact sur l'environnement » - a fait long feu. La candidature sera celle de l'alpinisme tout court.

Dans le même ordre d'idée, toute demande d'inscription doit composer avec le vocabulaire de l'Unesco et les significations que le Comité du PCI et les experts qui les conseillent lui associent. Qualifier l'alpinisme de « patrimoine » n'est pas courant chez les alpinistes eux-mêmes ; il a fallu que les porteurs de projet s'ouvrent à une acception de la notion qui n'est pas celle de tout un chacun. Identifier la « communauté » correspondante représentait une autre difficulté : la Convention du PCI suggère que les demandes d'inscription proviennent

d'une « communauté » rassemblant les adeptes de la pratique visée ; mais comment identifier ces pratiquants ? Comment suggérer que tous ceux qui gravissent les sommets se reconnaissent dans les objectifs et les termes de l'inscription ? Qu'est ce qui fait communauté entre eux ? Confier le portage officiel de la proposition à des clubs alpins et des sociétés nationales de guides permettait d'afficher l'adhésion des principales organisations d'amateurs et de professionnels, mais aussi de donner moins de visibilité aux désaccords qui existent en leur sein sur ce qu'est et doit devenir l'alpinisme à l'avenir. D'autres notions ont été mises à l'épreuve de la discussion, comme les distinguos naturel/culturel et matériel/immatériel ; elles impliquaient au passage que les deux projets d'inscription – l'alpinisme et le massif du Mont-Blanc – se positionnent mutuellement (Debarbieux 2019)

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que cette candidature ait peu fait l'objet de débats, pas même de publicité, dans le milieu des alpinistes, au moins jusqu'à l'annonce encore toute fraîche de l'inscription. En effet, les assemblées et les revues des clubs alpins et des sociétés de guides en ont fait très peu mention. Il était clair qu'il convenait d'éviter que s'ouvrent des lignes de clivages qui auraient ralenti, voire compromis, le projet. Par ailleurs, dans les rares occasions où le projet a été évoqué devant un public élargi, il a été reçu avec circonspection : beaucoup d'alpinistes ne comprenaient pas pourquoi l'alpinisme devait être reconnu comme un patrimoine ; la notion, largement associée dans le grand public à l'idée de pratiques d'un autre temps et de muséification, semblait mal convenir à une pratique qui se veut moderne et en constante évolution. Beaucoup d'alpinistes estimaient aussi que la célébration des valeurs culturelles de la pratique représentait un enjeu accessoire face aux défis rencontrés par les professionnels et aux manifestations dramatiques du changement climatique. Dès lors, au-delà de l'inscription, désormais acquise, s'ouvre un immense chantier : faire adhérer amateurs et professionnels aux mesures de sauvegarde listées dans le formulaire de candidature et à la mise en œuvre desquelles les porteurs du projet et les Etats se sont engagés.

La procédure d'inscription d'un site ou d'une pratique culturelle sur une des Listes du patrimoine de l'Unesco est une aventure. Ceux qui rêvent d'un « label » ignorent le plus souvent à quoi ils s'exposent. La procédure les entraîne dans une profonde réflexion sur leurs objectifs et leurs intentions ; elle les confronte à des interlocuteurs qui ont leur propre vision du patrimoine et les moyens de lui donner une portée universelle. Ce que provoque cette réflexion et cette confrontation et les ajustements de représentations qui en découlent ne sont pas les moindres des signes de la mondialisation culturelle en cours. L'alpinisme est une pratique mondialisée depuis longtemps ; elle le sera sans doute plus encore, mais sur un mode un peu différent, à la faveur de cette inscription à l'Unesco.

Adell, Nicolas, Regina F. Bendix, Chiara Bortolotto and Markus Tauschek (2015) "Imagined Communities and Communities of Practice. Participation, Territory and the Making of Heritage", *Göttingen Studies in Cultural Property*, Volume 8, Universitätsverlang Göttingen.

Bondaz, Julien, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart et Anaïs Leblon (2014) *Les Vocabulaires locaux du « patrimoine »*. Traductions, négociations et transformations. Zurich et Berlin : Lit Verlag.

- Brumann, Christoph et David Berliner, ed. (2016) *World Heritage on the Ground*. New York : Berghahn.
- Debarbieux, Bernard (2019) *L'Unesco au mont Blanc*, Chamonix : Guérin
- Debarbieux, Bernard and Hervé Munz (2019) "Scaling heritage. The construction of scales in the submission process of alpinism to UNESCO's intangible cultural heritage list", *International Journal of Heritage Studies*, 25 (12) pp. 1248-1262
- Graham, Brian, Gregory Ashworth, and John Tunbridge (2000) *A Geography of Heritage: Power, Culture and Economy*. London: Arnold.
- Harvey, David C. (2015) "Heritage and Scale: Settings, Boundaries and Relations." *International Journal of Heritage Studies* 21 (6): 577–593.
- Lähdesmäki, Tuuli, Suzanne Thomas, and Yujie Zhu (2019) *Politics of Scale: New Directions in Critical Heritage Studies*. New York: Berghahn Books.